Envoyé en préfecture le 12/02/2026
Reçu en préfecture le 12/02/2026
Publié le
ID : 035-213501448-20260209-DCM_2026_12-DE

République Française
Département Ille-et-Vilaine
**Commune de Langan**

# DÉLIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

## Séance du 09/02/2026

| Nombre de membres | | |
|---|---|---|
| Afférents | Présents | Qui ont pris part au vote |
| 13 | 12 | 12 |

| Vote |
|---|
| **A l'unanimité**<br><br>Pour : 12<br>Contre : 0<br>Abstention : 0 |

L'an 2026, le 9 Février à 19:00, le Conseil Municipal de la Commune de Commune de Langan s'est réuni à la Mairie de Langan, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur JOLIVET Thierry, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 04/02/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 04/02/2026.

**Présents** : M. JOLIVET Thierry, Maire, Mme ABAUTRET Virginie, Mme DUPERRON Katell, M. GAUPLE Olivier, M. GUINARD Dany, M. HOUANARD Alain, M. JACQUES Emmanuel, Mme JOSSE Solange, M. LE BERRE Erwan, M. LE TENNIER Yvan, M. PAILLOUX Fabrice, M. YVANOFF Daniel

Absent(s) : Mme MENEC Camille

**A été nommée secrétaire** : Mme JOSSE Solange

## 2026/12 – Mise en vente matériel

La commune possède du matériel dont elle n'a plus l'utilité, notamment une benne agricole 3 points, des chaises, des tables et désherbeur thermique à gaz. Il est proposé de les mettre à la vente sur la plateforme d'enchère en ligne AGORASTORE, qui permet une visibilité importante, une cession transparente des biens de la collectivité et leur juste valorisation, le mieux disant remportant l'enchère.

Vu les articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales
Considérant l'intérêt pour la collectivité de procéder à la vente de biens n'ayant plus d'utilité pour elle,

Considérant la proposition faite par le secrétariat de mairie

Après avoir délibéré et voté à l'unanimité, le Conseil municipal :

- MET en vente les biens suivants :

| Bien | Montant initial |
|---|---|
| Benne agricole 3 points | 500€ |
| 32 chaises | 32€ |
| 7 tables | 70€ |

Envoyé en préfecture le 12/02/2026
Reçu en préfecture le 12/02/2026
Publié le
ID : 035-213501448-20260209-DCM_2026_12-DE

| | |
|---|---|
| Désherbeur thermique à gaz | 800€ |

- PRÉCISE que le prix de cession pourra être augmenté selon la proposition du mieux disant à l'enchère.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 12/02/2026
Le Maire
Thierry JOLIVET